

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU
SOULTZBACH DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2019**

Sous la Présidence de M. Laurent LERCH, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents : 26

Excusés : 5

Absents :

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERNOT

Présents, Excusés, Absents

Commune	Nom	P	E	A	Procuration
Burnhaupt-le-Bas	T GRIENEISEN Alain, Maire	✓			
	T VON DER OHE Sandrine	✓			
	T BURNER Auguste	✓			
Burnhaupt-le-Haut	T SENGLER Véronique, Maire	✓			
	T BOHRER Marc	✓			
	T SCHOEN Philippe	✓			
Dolleren	T EHRET Jean-Marie, Maire	✓			
Guewenheim	T BARBERON Jean-Luc, Maire	✓			
	T WILLY Béatrice	✓			
Kirchberg	T ORLANDI Fabienne, Maire	✓			
Lauw	T EHRET Emile, Maire	✓			
	T HAFFNER Brigitte	✓			
Masevaux-Niederbruck	T LERCH Laurent, Président, Maire	✓			
	T REITZER Jean-Luc, Maire Délégué	✓			
	T GALLIOT Marie-Thérèse	✓			
	T EHRET Antoine		✓		Proc. à M. R. Trommenschlager
	T TROMMENSCHLAGER Raymond	✓			
	T FARNY Eliane		✓		Procuration à M. Richard MORITZ
	T MORITZ Richard	✓			
T BATTMANN Edmée	✓				
Le Haut-Soultzbach	T DUDET Franck, Maire	✓			
	T BELTZUNG Christophe, Maire Délégué	✓			
Oberbruck	T BEHRA Jacques, Maire	✓			
Rimbach	T DALLET Michel, Maire	✓			
Sentheim	T HIRTH Bernard, Maire	✓			
	T FONTAINE Marie-Claude			✓	
	T KUNTZMANN Denis	✓			
Sewen	T BINDLER Jean-Paul, Maire,	✓			
Sickert	T HIRTH Bertrand	✓			
Soppe-le-Bas	T SCHWEITZER Carlo	✓			
Wegscheid	T RICHARD Guy, Maire	✓			
Total		28	2	1	2

Ordre du Jour

Introduction	22
POINT 1. Approbation des Procès-Verbaux de la réunion du Conseil de Communauté du 27 février 2019 et examen du CR de Bureau du 20 février 2019	24
POINT 2. Budget Général – Budget primitif 2019 – Examen et Vote du budget.....	24
POINT 3. Budget Annexe OM – Budget primitif 2019 – Examen et vote du Budget	26
POINT 4. Budget Annexe SPANC – Budget Primitif 2019 – Examen et vote du Budget	27
POINT 5. Budget Général – BUDGET PRIMITIF 2019 -Vote des taux d'imposition.....	27
POINT 6. Affaires financières et Scolaires.....	28
POINT 7. Subventions aux associations.....	28
POINT 8. Créaliance – Avance sur subvention	29
POINT 9. Divers et Communications	29
9.1. Augmentation de la puissance électrique de la ZI de la Doller.....	29
9.2. Internet et Fibre Optique	29
9.3. Travaux.....	30
9.4. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut	30

Introduction

Le Président Laurent LERCH salue les membres présents, la presse, M. Braillon, Inspecteur du Trésor ainsi que le personnel.

Il s'adresse ensuite à l'assemblée :

La séance de ce soir vient clôturer un premier trimestre bien chargé, durant lequel de nombreuses réunions et commissions ont été organisées afin de travailler au mieux sur notre budget 2019.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais que nous prenions un instant le temps de regarder dans le rétroviseur afin de prendre la mesure du travail accompli ces dernières années.

En effet, si en 2014 notre situation appelait une certaine inquiétude quant à sa pérennité financière, elle résultait d'une décennie d'investissements très importants dont il fallait prendre conscience afin de ne pas mettre en péril l'avenir de notre Communauté de Communes.

Je crois qu'à l'époque, il fallait prendre cette situation à bras le corps et surtout ne pas se voiler la face : nos finances avaient un grand besoin de stabilité et d'apurement afin de ne pas reproduire certaines erreurs et de se redonner les moyens d'agir. Alors bien sûr, certains pourraient nous reprocher de ne pas avoir continué dans cette course à l'investissement mais je suis persuadé aujourd'hui que nous avons fait le bon choix.

En moins de 5 ans, nous avons à la fois :

- Apuré nos finances qui reposaient trop sur des recettes en attentes et pas toujours vérifiables
- Réduit notre dette de manière drastique de manière à respecter les ratios nationaux
- Optimisé nos dépenses de fonctionnement
- Encadré notre fiscalité en la limitant à 2% par an

Mais dans cette même période, nous avons également subi :

- Une baisse phénoménale et inédite de nos dotations (nous sommes toujours en DGF négative)
- Une augmentation non moins inédite du FPIC

Je vous rappelle que le cumul de ces deux mouvements nous a tout de même fait perdre durant ces 5 années un cumul de dotations de près de 3,3 millions d'euros.

Ces années de remise à plat n'ont pas non plus été inutiles sur le plan institutionnel puisque, je vous le rappelle, la question de l'avenir et du périmètre de notre intercommunalité a été clairement posée. Là encore, nous avons su ouvrir un dialogue constructif et transparent qui nous a permis non seulement d'affirmer notre souhait de conserver notre périmètre actuel mais également d'engager des réformes profondes de notre Communauté de Communes comme le PLUi ou le passage en Fiscalité Professionnelle Unique. C'est bien grâce à cette FPU que nos efforts et nos leviers d'action peuvent se porter sur notre économie et nos entreprises car la fiscalité économique profite alors à tout le territoire.

Le projet de budget 2019 qui va vous être présenté ce soir est bien l'aboutissement de tout ce que nous avons eu à gérer durant ce mandat et je suis heureux de vous proposer une maquette qui respecte ces engagements :

- Dégager des marges en Fonctionnement
- Engager des travaux sur les bâtiments
- Eviter les emprunts
- Limiter la fiscalité

Ainsi, nous avons pu dégager des marges en fonctionnement, de manière à mieux répondre aux défis que vont générer les nouvelles compétences, notamment au niveau des besoins en personnel administratif mais surtout technique.

Nous avons également pu, sans recourir à l'emprunt, inscrire un certain nombre d'investissements significatifs pour nos bâtiments, dont le nombre et les besoins d'entretiens rendent cette question essentielle.

Eviter les emprunts cette année nous permettra de mieux anticiper les gros investissements qui seront engagés en 2020, notamment la Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut et l'ALSH de Burnhaupt-le-Bas, tout en évitant d'alourdir notre dette.

Enfin sur la question de la fiscalité, nous avons souhaité qu'elle soit la plus faible possible cette année et c'est donc comme cela que nous avons construit cette maquette budgétaire, sans augmentation. Ce dernier point représente tout de même une économie directe de 100 000 € pour l'ensemble des ménages et des entreprises de notre Communauté de Communes.

Notre budget est ambitieux mais tout en gardant raison sur les enjeux du futur, sachant que les défis à venir appellent à la prudence.

POINT 1. Approbation des Procès-Verbaux de la réunion du Conseil de Communauté du 27 février 2019 et examen du CR de Bureau du 20 février 2019

Le PV de la réunion du Conseil de Communauté du 27 février 2019 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

Le compte rendu de la réunion de Bureau du 20 février 2019 n'appelle pas d'observations.

POINT 2. Budget Général – Budget primitif 2019 – Examen et Vote du budget

Rappel des objectifs définis lors du débat d'Orientations Budgétaires :

Fonctionnement :

- **Maîtriser les dépenses**
Après des années de réduction du fonctionnement, il ne reste que peu de marges de manœuvre administratives ou techniques. Il s'agit désormais de redonner à la section de fonctionnement des marges nécessaires au bon rendu des services.
- **Augmenter les recettes**
L'augmentation des recettes passe par plusieurs possibilités, toutes étant liées à une décision politique :
 - Fiscalité et impact de la FPU
 - Choix en matière de virement à la section d'investissement et impact sur la dette.

Investissement :

L'emprunt prévu au BP 2018 a été réalisé ce qui augmente la dette en capital, tout en permettant de rester dans l'objectif général de désendettement à l'échéance du mandat. L'absence d'emprunt au BP 2019 permet ainsi de poursuivre l'effort de désendettement :

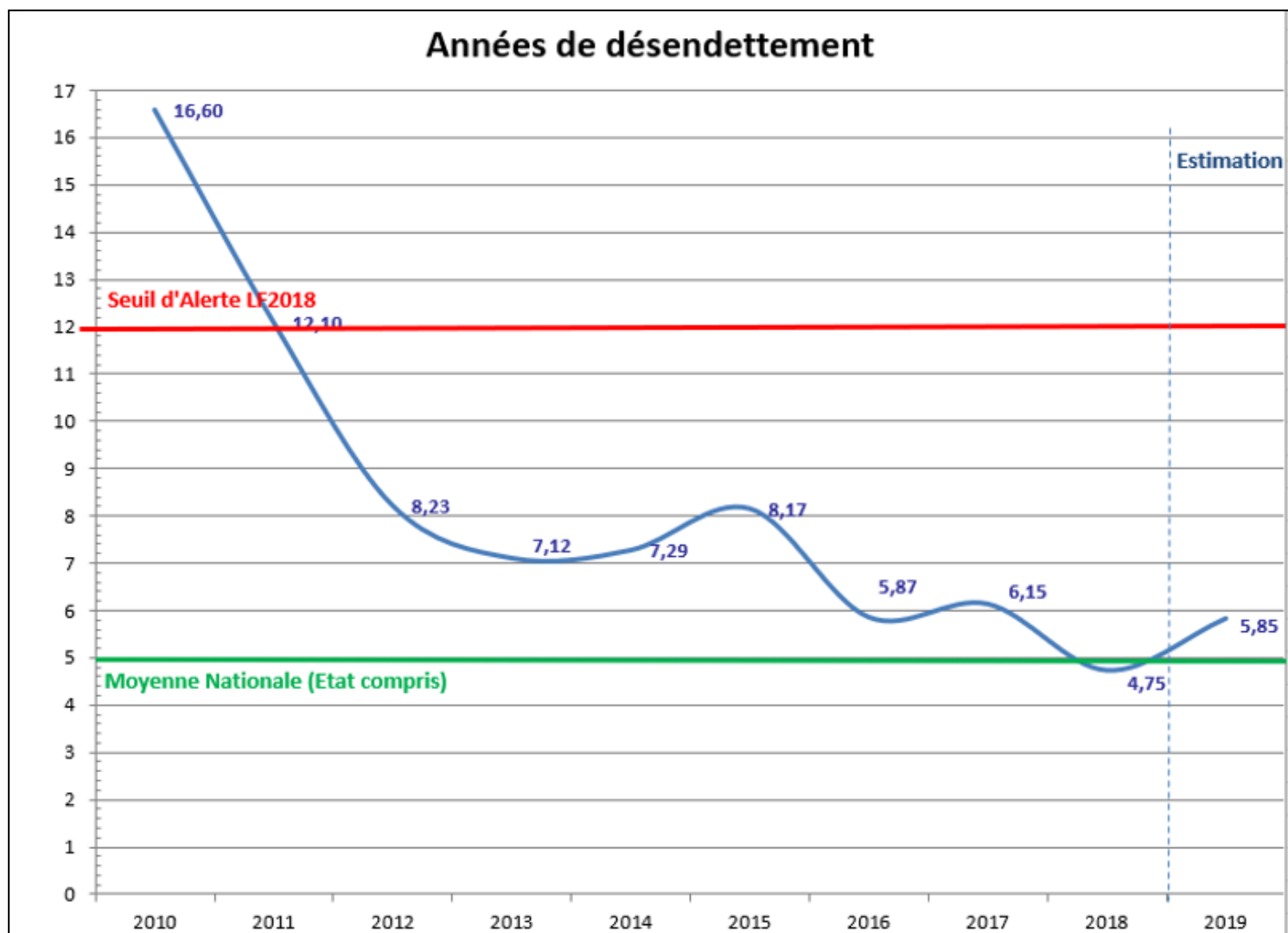
	Remb Capital	Emprunt réalisé	Désendettement
	c/1641 Dépense	c/1641 Recette	Capital
2014	498 011,00 €	400 000,00 €	98 011,00 €
2015	546 933,00 €	342 112,00 €	204 821,00 €
2016	545 807,00 €	- €	545 807,00 €
2017	515 241,00 €	- €	515 241,00 €
2018	518 772,00 €	1 000 000,00 €	- 481 228,00 €
2019	598 265,00 €	0 €	598 265,00 €
Total	3 223 029,00 €	1 742 112,00 €	1 480 917,00 €

La maquette budgétaire a été construite en respectant ces objectifs :

- **Dégager des marges en Fonctionnement :** Objectif atteint
 - o Baisse du virement à l'investissement
 - o Augmentation des bases 2,2%
- **Engager des travaux sur les bâtiments :** Objectif atteint
- **Emprunt : pas d'emprunt** Objectif atteint
- **Fiscalité : pas de hausse des taux** Objectif atteint

Avec ces éléments et en tenant compte des résultats budgétaires, des projets à engager et de la dette en capital, la capacité de désendettement en années se présente comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ligne Trésorerie	2 000 000	2 000 000	1 200 000	900 000	550 000	-	-	-	-
Capital restant	9 004 552	8 567 611	8 121 396	7 945 014	7 835 722	7 618 720	7 137 592	6 602 629	7 110 457
Virement Investissement	654 000	921 000	878 000	601 627	545 300	883 440	739 692	1 011 230	800 000
dépenses imprévues FCT	70 000	148 538	149 829	242 200	50 848	32 609	76 793	85 000	153 509
Dotation aux amortissements	185 350	214 095	280 657	370 218	430 446	380 928	343 479	293 595	262 673
	12,10	8,23	7,12	7,29	8,17	5,87	6,15	4,75	5,85



Délibération

Après avoir examiné les différentes propositions budgétaires, le Président propose de passer au vote du budget 2019 à main levée selon le récapitulatif ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2019 - BALANCE GENERALE

DEPENSES TOTALES	12 416 410,21 €
FONCTIONNEMENT	9 228 781,21 €
INVESTISSEMENT	3 187 629,00 €
RECETTES TOTALES	12 416 410,21 €
FONCTIONNEMENT	9 228 781,21 €
INVESTISSEMENT	3 187 629,00 €

Le Budget primitif 2019 – Budget Général - de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est approuvé à l'unanimité.

Le Président Laurent LERCH remercie l'assemblée pour sa confiance et rappelle combien il est agréable de travailler dans un climat de solidarité intercommunale tel qu'il s'est construit au fil des années.

POINT 3. Budget Annexe OM – Budget primitif 2019 – Examen et vote du Budget

Après avoir examiné les différentes propositions budgétaires, le Président propose de passer au vote du Budget Annexe OM 2019 à main levée selon la récapitulation ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalisé total	BP 2019
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 738 495,00	1 738 200,49	1 724 500,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	81 750,00		81 750,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	15 000,00	10 266,22	15 000,00
Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	125 950,22		115 288,95
Total Dépense	2 032 195,22	1 818 466,71	2 007 538,95
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	228 304,22	228 304,22	171 103,63
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	1 700 140,00	1 737 763,40	1 730 000,00
Ch. - 74 Subventions d'exploitation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Ch. - 77 Produits exceptionnels	17 001,00	18 502,72	19 685,32
Total Recette	2 032 195,22	2 071 320,34	2 007 538,95
INVESTISSEMENT	Budget total	Réalisé total	Réalisé total
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Total Dépense	163 500,00	163 500,00	163 500,00
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	81 750,00		81 750,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Total Recette	163 500,00	81 750,00	163 500,00

Le Budget Annexe OM 2019 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est approuvé à Le Président Laurent LERCH à l'unanimité.

M. Philippe SCHOEN rappelle la problématique du recouvrement et déplore que la gestion des impayés ne soit pas plus efficace. Il estime que les services de l'Etat doivent accentuer les efforts dans les relances et

les poursuites afin de solutionner cette situation qui représente tout de même un manque de trésorerie de 450 000 € pour la Communauté de Communes.

Le Président Laurent LERCH ajoute qu'après une période d'amélioration, on constate une recrudescence des impayés. Il estime qu'il sera important de faire le point avec le Trésorier sur cette situation dont la Communauté de Communes ne peut se satisfaire.

M. Jean-Luc BARBERON rappelle que ces impayés représentent tout de même 20% des factures.

M. Raymond TROMMENSCHLAGER ajoute que, conformément à ce qui avait été préconisé en Commission des Finances, le Budget OM prévoit une provision afin d'apurer ces impayés.

M. Franck DUDT suggère de convier M. le Trésorier lors d'une prochaine réunion de la Commission des Finances.

POINT 4. Budget Annexe SPANC – Budget Primitif 2019 – Examen et vote du Budget

Après avoir examiné les différentes propositions budgétaires, le Président propose de passer au vote du Budget Annexe SPANC 2019 à main levée selon la récapitulation ci-dessous :

	Budget total	Réalisé total	BP2019
Ch. - 011 Charges à caractère général	108 004,00	8 513,86	98 778,00
Art. - 604 Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	104 404,00	8 221,60	95 178,00
Art. - 6287 Remboursements de frais	3 600,00	292,26	3 600,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	725,34	10 000,00
Art. - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00	725,34	10 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	500,00	132,00	500,00
Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	132,00	500,00
Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	4 378,10		4 042,90
Art. - 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	4 378,10		4 042,90
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante			9 222,00
Art. - 6541 - Créances irrécouvrables			9 222,00
Dépense	122 882,10	9 371,20	122 542,90
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	37 978,10	37 978,10	37 638,90
Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté	37 978,10	37 978,10	37 638,90
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	84 904,00	9 032,00	84 904,00
Art. - 70621 Redevances d'Assainissement non collectif - pénalités	10 500,00		10 500,00
Art. - 7062 Redevances d'assainissement non collectif	74 404,00	9 032,00	74 404,00
Recette	122 882,10	47 010,10	122 542,90

Le Budget Annexe SPANC 2019 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est approuvé à l'unanimité.

POINT 5. Budget Général – BUDGET PRIMITIF 2019 -Vote des taux d'imposition

Les taux des taxes directes locales, sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

	2019
Taxe d'Habitation	9,21%
Taxe Foncier Bâti	6,09%
Taxe Foncier Non Bâti	43,86%
Contribution Foncière des Entreprises (Taux Moyen Pondéré)	24,62%

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver les taux proposés.

POINT 6. Affaires financières et Scolaires

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Transports scolaires 2019/2020 :

- La participation forfaitaire annuelle des élèves âgés de plus de 16 ans et utilisant le service des transports scolaires est fixée à 50 €.
- La participation financière pour les personnes adultes utilisant ce transport est fixée forfaitairement à 58 €.

Location du COSEC de Masevaux et du Complexe Sportif Intercommunal de Burnhaupt-le-Haut :

- Le tarif horaire d'utilisation de ces établissements sera défini comme suit pour la saison 2019/2020 :

Intitulé	Tarif horaire	Définition
Compétition avec Jeunes engagés en championnat	4 €	Association dont l'activité principale est consacrée à la pratique d'un sport et à la compétition
Loisirs	5 €	Association ne pratiquant pas de compétition avec intervenant bénévole
Loisirs rémunérés à but lucratif	7 €	Association ne pratiquant pas de compétition avec intervenant rémunéré
Associations occasionnelles,		
- créneaux enfants	4 €	Association occupant ponctuellement les équipements (sans créneau réservé à l'année)
- créneaux seniors	5 €	
- créneaux avec intervenant rémunéré	7 €	

Les associations utilisatrices peuvent se voir appliquer différents tarifs en fonction de la nature de leur activité.

- Le tarif horaire pour les associations « extérieures » est fixé à 20 €.
- Le tarif « manifestations » pour les associations utilisatrices est de :
 - o 35 € pour la demi-journée
 - o 60 € pour la journée
 - o La journée est définie de 8h à 18h et est applicable pour les organisations de tournois à but lucratifs ou les fêtes des associations
- Le maintien du forfait spécial « manifestations » de 150 € pour les demandes de location de manière ponctuelle.

POINT 7. Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de subventionner les associations et les opérations ci-dessous et autorise le Président à signer les conventions afférentes lorsque celles-ci sont nécessaires.

Compte	Associations, organismes et opérations	Montant (€)
c/65531	Contribution au SDIS	380 000
c/65548	Contributions aux org. de regroupement (PNRBV + AURM)	4 500
c/655481	Contributions aux org. de regroupement (Bridages Vertes)	70 000
c/655482	Autres contributions - GEMAPI	36 000
c/65581	SMIBA	35 000
c/657348	Commune participation Schlumpf	3 000
c/657358	Subvention de fonctionnement - Pays Thur - Doller	75 000
c/65738	Formation des hébergeurs	1 500
c/6574811	Créaliance – Subvention de fonctionnement	5 000

c/6574813	GAS	500
c/6574815	Subventions Culturelles et Sportives diverses	75 000
c/6574825	Créaliance - Subventions actions jeunesse	3 000
c/6574867	Restaurants du Cœur	3 500
c/657487	Association Créaliance-REAPP	800
c/6574884	Caritas	2 600
c/6574887	Association des Commerçants – subv. actions commerciales	10 000
c/6574888	Subventions Tourisme	20 000
c/6574889	Subvention Mobilité Mod'Emploi	2 500
c/6574498	MARPA – Subvention	80 000
c/657496	Créaliance – CEJ	1 050 000
c/204221	TTDA	28 000
c/20422	Bâtiments et Installations MARPA + Créaliance	25 000

POINT 8. Créaliance – Avance sur subvention

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

La Communauté de Communes a signé le 12 décembre 2015 un Contrat « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

A travers ce contrat elle soutient les activités d'accueil à la Petite Enfance ainsi que l'Accueil de Loisirs sans Hébergement confié à l'Association « Créaliance » considérée comme acteur unique des services à la population de son intercommunalité pour les activités précitées.

Cette convention est établie pour faciliter la gestion financière du fonctionnement de l'Association pendant le premier semestre de l'année 2019, en attendant la rédaction d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Le montant des avances est déterminé comme suit :

Avance au titre du Contrat Enfance Jeunesse :

Avance d'un montant de 340 000 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse sur l'exercice 2019.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de cette avance et autorise le Président à signer la convention.

POINT 9. Divers et Communications

9.1. Augmentation de la puissance électrique de la ZI de la Doller

Le Président Laurent LERCH informe le Conseil Communautaire de l'inauguration de cette réalisation le 13 mai 2019, à 17h30, en présence de M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin.

M. Emile EHRET souligne le professionnalisme des entreprises qui ont mené ce chantier où, malgré des difficultés techniques, notamment à Lauw, les travaux se sont plutôt bien déroulés.

9.2. Internet et Fibre Optique

M. Bertrand HIRTH pose la question du transfert des abonnements Internet aux communes afin qu'elles décident elles-mêmes de leur gestion en la matière.

Le Président Laurent LERCH lui répond que ce transfert devra passer par une modification des statuts qui pourrait être inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

M. Bernard HIRTH pose la question de la Fibre Optique et des discussions avec la Région au sujet de ROSACE.

Le Président Laurent LERCH lui répond que le dossier n'a pas évolué et qu'un rendez-vous avec les services de la Région Grand Est et de ROSACE doit être organisé rapidement.

M. Bernard HIRTH s'interroge sur le dossier du SMIBA suite à la rencontre entre les 3 Préfectures (cf Bureau du 20 février 2019).

Le Président Laurent LERCH lui répond qu'à sa connaissance, aucune décision majeure n'a émergé de cette réunion et qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes est toujours sous la menace d'un mandatement d'office des contributions 2017 et 2018 manquantes. Il rappelle que, contrairement à ce qui a été déclaré par le Président du Département du Territoire de Belfort, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a bien versé des contributions mais seulement la part qu'elle estimait devoir. Aujourd'hui se pose la question d'un recours contre ce mandatement d'office, lorsqu'il sera effectif, ce qui revient à engager un recours contre M. le Préfet du Haut-Rhin.

M. Jean-Paul BINDLER estime qu'il faut engager ce recours, ne serait-ce que pour faire valoir le bon droit de la Communauté de Communes.

M. Christophe BELTZUNG rappelle qu'en tant que délégué de la Communauté de Communes, membre du SMIBA, c'est une relative confusion qui règne dans ce syndicat puisque que le Vice-Président assure l'intérim depuis plusieurs mois mais n'organise pas d'élection du Président.

Le Président Laurent LERCH interroge le Conseil sur le principe de faire un recours en cas de mandatement d'office et rappelle que la Bureau a délégation pour ester en justice au nom de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve le principe d'un recours à l'unanimité moins une abstention (Mme Fabienne ORLANDI).

9.3. Travaux

M. Christophe BELTZUNG tient à remercier la Commission Bâtiments et Travaux pour son implication et la validation de nombreux travaux qui sont indispensables aux bâtiments communautaires.

9.4. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut

Mme Véronique SENGLER fait part de ses doutes quant à la conduite du dossier de la Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut par la Communauté de Communes. Elle rappelle la vétusté du bâtiment actuel et l'engagement moral de la Communauté de Communes de procéder à sa reconstruction dès 2000 à l'occasion de la construction de celle de Masevaux. Elle estime que le fait de rappeler que cette compétence appartient au domaine régalién de l'Etat constitue un argument stérile qui n'apporte rien au débat. Elle estime également que, depuis plus de 10 ans que ce projet existe, la Communauté de Communes n'a pas fait preuve d'une volonté claire d'engager la démarche et qu'elle est la seule à se battre pour le faire avancer.

Note : le public présent se lève et brandit des affiches en faveur de la construction de la Gendarmerie.

Le Président Laurent LERCH prononce une interruption de séance et indique que cette action est interdite et complètement malvenue.

Note : le public se rassied. La séance reprend.

Mme Véronique SENGLER explique que les membres du Conseil Municipal de Burnhaupt-le-Haut sont présent à cette séance communautaire car ils souhaitent de la Communauté de Communes :

- L'engagement clair et immédiat sur le projet,
- L'engagement du dépôt du dossier de demande de DETR pour le 15 novembre 2019.

Note : Le Président Laurent LERCH surprend une des personnes du public en train de filmer l'intervention de Mme Véronique SENGLER.

Le Président Laurent LERCH prononce une nouvelle interruption de séance et informe l'assemblée qu'elle est en train d'être filmée à son insu ce qui constitue un grave manquement aux règles de procédure d'un Conseil Communautaire mais aussi à la loi sur le droit à l'image. Il informe le public présent qu'à la prochaine manifestation de sa part, il lèvera la séance.

Mme Véronique SENGLER demande à ses Conseillers Municipaux de ranger leurs téléphones portables.

Note : la séance reprend.

Le Président Laurent LERCH se dit dégoûté des propos qui ont été exprimés ce soir et de la manière de faire des élus de Burnhaupt-le-Haut. Il rappelle que ce n'est pas la manière de travailler à la Communauté de Communes où il a toujours privilégié le débat à la suspicion.

M. Christophe BELTZUNG rappelle que la Commune de Burnhaupt-le-Haut a profité des plus gros investissements communautaires par le passé avec notamment la ZI de la Doller et le Complexe Sportif et qu'il est plutôt cavalier d'instaurer cette défiance vis-à-vis de la Communauté de Communes. Il rappelle notamment qu'il y a quelques années, la Commune de Burnhaupt-le-Haut ne voulait même pas mettre de terrain à disposition pour cette gendarmerie ce qui avait retardé le projet.

Il rappelle également que la Communauté de Communes a désigné le 1er Vice-Président référent de ce dossier et souhaite avoir son avis.

M. Jean-Luc BARBERON trouve le procédé des élus de Burnhaupt-le-Haut surprenant et décevant et regrette que les élus de Burnhaupt-le-Haut ne l'aient pas sollicité directement s'ils avaient des doutes sur certains point du dossier au lieu d'exprimer publiquement une telle défiance vis-à-vis de la Communauté de Communes. Il rappelle également que lors du dernier Conseil Communautaire, le Président avait garanti l'engagement de la Communauté de Communes dans le respect des délais d'où son incompréhension quant à ce climat de suspicion malsain.

Le Président Laurent LERCH regrette que la campagne des élections municipales se déplace au Conseil Communautaire où elle n'a pas lieu d'être.

Il rappelle que Mme Véronique SENGLER voulait imposer une procédure, le marché global, qui obligeait la Communauté de Communes à valider en même temps l'AMO, le Maître d'œuvre et l'ensemble des lots en un seul marché et ce avant le 1^{er} avril 2019.

Le Bureau a été très clair dans le fait que ce délai était trop court et aurait pu entraîner des doutes quant à sa légalité. En tout état de cause, le Président rappelle que ce n'est pas comme cela qu'il souhaite que les dossiers soient traités par le Conseil Communautaire. Ces méthodes avaient suffisamment été critiquées dans le passé pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

De plus, la Communauté de Communes a toujours été très claire dans sa volonté de réaliser ce projet mais pas à n'importe quel coût. Il est alors normal de prendre le temps de réaliser une étude de faisabilité financière au regard des sommes et des déficits que la collectivité aura à supporter.

Le Président Laurent LERCH détaille la chronologie des démarches engagées ou à venir :

Date	Opération	Commentaires
13 mars 2019	Le Bureau décide de faire réaliser un chiffrage précis des travaux, avant AMO	
13 mars 2019	Choix du Bureau d'études – Audixis	Remise des documents
18 mars 2019	Présentation de la démarche aux affaires immobilières de la Gendarmerie Nationale	Démarche validée
18 mars 2019	Rdv de cadrage avec le Bureau d'études	
19 mars 2019	Le Bureau d'études visite le site avec la Gendarmerie	
19 mars 2019	Le Bureau d'études rencontre l'Adj-Chef GUICHOUX à Colmar	Remise des documents techniques (diagnostics...)
29 mars 2019	Dépôt du dossier d'études au Contrat de Ruralité	
Fin avril 2019	Réunion de rendu d'étude et présentation du chiffrage - En fonction du référentiel de la Gendarmerie - Sous forme de lots pour le marché	Commission des Bâtiments
mi-mai 2019	Conseil Communautaire	Validation du projet
Mai-juin 2019	Elaboration du cahier des charges consultation Maître d'œuvre	
Mai-juin 2019	Consultation Maîtrise d'œuvre	
Juillet 2019	Choix Maître d'œuvre	
Juillet-octobre 2019	Elaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD)	
15 novembre 2019	Dépôt du dossier DETR	Réponse mars 2020
Novembre 2019	Soumission du dossier aux affaires immobilières de la Gendarmerie Nationale (vérification de la conformité du projet avec le référentiel donné au départ)	Réponse 6 à 12 mois (2 agents à Paris pour toute la France)
Attente réponse DETR + Gendarmerie		
Début 2020	Dépôt Permis de construire	
Avril-mai 2020	Lancement consultation emprunt	
Avril-mai 2020	Lancement consultation travaux	
Mai 2020	Validation définitive du plan de financement	Estimation des loyers/emprunts
mi-2020	Attribution marchés	
2020-2021	Travaux	

Mme Véronique SENGLER exprime sa surprise de ne pas avoir été informée de ces éléments et déplore le manque de communication avec la Communauté de Communes.

M. Bernard HIRTH indique que le sujet de la Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut figure régulièrement aux comptes rendus des réunions de Bureau de manière détaillée. Il ne constate donc pas de manque de communication. Il estime dommage de porter des accusations sur la Communauté de Communes dans un dossier suffisamment complexe pour éviter de rajouter des difficultés.

Le Président Laurent LERCH rappelle que la méthode de gouvernance qu'il a instaurée depuis 2014 repose sur la transparence absolue des problématiques de chaque dossier aux commissions et au Conseil Communautaire.

Or ce que souhaitent aujourd'hui les élus de Burnhaupt-le-Haut, c'est que la Communauté de Communes valide un projet et engage un marché public sur la base d'une vague estimation financière ? Ceci n'est pas acceptable, pas plus que de se voir faire la leçon sur la manière de conduire un dossier. Il estime que l'image de la Commune de Burnhaupt-le-Haut s'est passablement dégradée après l'intervention de ce soir.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Président Laurent LERCH lève la séance à 21h45.